

SECTION 1 : IDENTIFICATION**Identifiant du produit**

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : HELMISTIK 1575, HELMISTIK 1575RD

Utilisation prévue du produit

Utilisation de la substance et/ou du mélange : Aucune utilisation n'est spécifiée.

Nom, adresse et téléphone de la partie responsable**Entreprise**

Helmitin Inc.

99 Shorncliffe Rd

Toronto, Ontario, M8Z 5K7

877.823.2624

11110 Airport Road

Olive Branch, MS 38654

Téléphone : 877.823.2624

www.helmitin.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 613-996-6666 / CHEMTREC 1-800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification de la substance et/ou du mélange :****Classification (SGH-US)**

Liq. Inf. 2 H225

Irrit. cut. 2 H315

Irrit. yeux 2A H319

STOT SE 3 H336

Texte complet des phrases H : voir section 16

Éléments d'étiquette**Étiquetage SGH-US**

Pictogrammes de danger (SGH-US) :



SGH02



SGH07

Terme d'avertissement (SGH-US) :

: Danger

Mentions de danger (SGH-US)

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (SGH-US)

: P210 - Tenir à l'écart des températures extrêmement élevées ou basses, des sources d'inflammation, et des matières incompatibles. - Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 - Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation et de l'équipement d'éclairage antidéflagrant.

P242 - Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou les aérosols.

P264 - Se laver soigneusement les mains, les avant-bras, et d'autres zones exposées après manipulation.

HELMISTIK 1575

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter une protection respiratoire, des vêtements de protection, des gants de protection, des lunettes de protection.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (OU LES CHEVEUX) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et/ou se doucher.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si applicable et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 - En cas de malaise appeler un centre anti-poison ou un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter ou demander l'avis d'un médecin
P370+P378 - En cas d'incendie : Pour l'extinction utiliser de l'eau, de la mousse résistante à l'alcool, du dioxyde de carbone (CO₂), de la poudre d'extinction, du sable.
P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient bien fermé.

Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau ou du système respiratoire. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans des espaces libres ou des systèmes fermés.

Toxicité aiguë inconnue (SGH-US)

6,07 pour cent du mélange est constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nom	Identifiant du produit	% par poids
Acétate de méthyle	(CAS No) 79-20-9	40 - 70
Acides résiniques et acides colophaniques, esters avec le pentaérythritol	(CAS No) 8050-26-8	10 - 30

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers secours

Général : Ne rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver délicatement et abondamment avec de l'eau et du savon puis rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas de malaise appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si applicable et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Recourir à une aide médicale

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes et effets principaux, aigus et différés

Général : Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque une irritation des yeux.

Inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlures, sécheresse, et dermatite.

Contact avec les yeux : Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure : Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlures, larmoiements et vision floue.

Ingestion : L'ingestion peut être dangereuse ou avoir des effets néfastes.

Symptômes chroniques : Pas disponible

HELMISTIK 1575

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool, produit chimique sec, ou sable.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau à grand débit L'utilisation d'un jet d'eau à grand débit peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

Risque d'explosion : Peut former un mélange vapeur-air inflammable et/ou explosif.

Réactivité : Les vapeurs peuvent se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme. Réagit avec les oxydants (forts) : (Augmentation) du risque d'incendie.

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution en cas d'incendie : Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de produits chimiques En cas d'incendie, des fumées dangereuses seront présentes.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour refroidir les contenants exposés. En cas d'incendie important et de grandes quantités : Évacuer la zone. Combattre le feu à distance à cause du risque d'explosion. Empêcher l'eau d'extinction de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau - peut provoquer des risques d'explosion dans les égouts et peut se raviver sur l'eau de surface.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : La décomposition peut produire des émanations, de la fumée, des oxydes de carbone et d'hydrocarbures. Oxyde d'yttrium.

Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer (vapeur, brouillard, pulvérisation). Gaz/vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les espaces confinés, en particulier au niveau ou au-dessous du niveau du sol. Prendre particulièrement soin d'éviter les charges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer.

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI).

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel inutile.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Équiper l'équipe de décontamination avec une protection adéquate.

Procédures d'urgence : À l'arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger soi-même et les autres, sécuriser la zone, et demander de l'aide au personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Avertir les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas absorber dans un matériau combustible tel que : la sciure de bois ou de la matière cellulosique.

Méthodes de nettoyage : Effacer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Les déversements doivent être contenus avec des barrières mécaniques. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination. Communiquer avec les autorités compétentes après un déversement. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 Contrôle de l'exposition et protection individuelle. Se référer à la section 13 Considérations relatives à l'élimination

HELMISTIK 1575

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans les espaces libres des systèmes fermés. Le conteneur peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Manipuler les conteneurs vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables. Toute utilisation proposée de ce produit dans les processus à température élevée doit être évaluée à fond pour assurer que les conditions d'exploitation sécuritaires soient établies et maintenues.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et d'autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer et au moment de quitter le lieu de travail.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Des procédures appropriées de mise à la terre doivent être suivies pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et un équipement d'éclairage antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir/conservé à l'abri des rayons du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts. Acides forts. Alcalis. Attaque certaines formes de plastique, de caoutchouc et les revêtements.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation n'est spécifiée.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 mais qui ne figurent pas ici, aucune limite d'exposition professionnelle n'est établie par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux du Canada, ou le gouvernement mexicain.

Acétate de méthyle (79-20-9)		
Mexique	LEP MPT (mg/m ³)	610 mg/m ³
Mexique	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Mexique	LEP LECT (mg/m ³)	760 mg/m ³
Mexique	LEP LECT (ppm)	250 ppm
USA ACGIH	ACGIH MPT (ppm)	200 ppm
USA ACGIH	ACGIH LECT (ppm)	250 ppm
USA OSHA	OSHA PEL (MPT) (mg/m ³)	610 mg/m ³
USA OSHA	OSHA PEL (MPT) (ppm)	200 ppm
USA NIOSH	NIOSH LER (MPT) (mg/m ³)	610 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH LER (MPT) (ppm)	200 ppm
USA NIOSH	NIOSH LER (LECT) (mg/m ³)	760 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (LECT) (ppm)	250 ppm
USA DIVS	US DIVS (ppm)	3100 ppm (10% LEL)
Alberta	LEP LECT (mg/m ³)	757 mg/m ³
Alberta	LEP LECT (ppm)	250 ppm
Alberta	LEP MPT (mg/m ³)	606 mg/m ³
Alberta	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Colombie-Britannique	LEP LECT (ppm)	250 ppm
Colombie-Britannique	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Manitoba	LEP LECT (ppm)	250 ppm
Manitoba	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Nouveau-Brunswick	LEP LECT (mg/m ³)	757 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	LEP LECT (ppm)	250 ppm
Nouveau-Brunswick	LEP MPT (mg/m ³)	606 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	LEP MPT (ppm)	200 ppm

HELMISTIK 1575

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Terre-Neuve et Labrador	LEP LECT (ppm)	250 ppm
Terre-Neuve et Labrador	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Nouvelle-Écosse	LEP LECT (ppm)	250 ppm
Nouvelle-Écosse	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Nunavut	LEP LECT (mg/m ³)	760 mg/m ³
Nunavut	LEP LECT (ppm)	250 ppm
Nunavut	LEP MPT (mg/m ³)	605 mg/m ³
Nunavut	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEP LECT (mg/m ³)	760 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	LEP LECT (ppm)	250 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEP MPT (mg/m ³)	605 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Ontario	LEP LECT (ppm)	250 ppm
Ontario	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Île-du-Prince-Édouard	LEP LECT (ppm)	250 ppm
Île-du-Prince-Édouard	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Québec	VECD (mg/m ³)	757 mg/m ³
Québec	VECD (ppm)	250 ppm
Québec	VEMP (mg/m ³)	606 mg/m ³
Québec	VEMP (ppm)	200 ppm
Saskatchewan	LEP LECT (ppm)	250 ppm
Saskatchewan	LEP MPT (ppm)	200 ppm
Yukon	LEP LECT (mg/m ³)	760 mg/m ³
Yukon	LEP LECT (ppm)	250 ppm
Yukon	LEP MPT (mg/m ³)	610 mg/m ³
Yukon	LEP MPT (ppm)	200 ppm

Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Les détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz et/ou des vapeurs peuvent être libérés. Des procédures appropriées de mise à la terre doivent être suivies pour éviter l'électricité statique. Prévoir une ventilation par aspiration ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeur ou de brouillard en-dessous des valeurs limites d'exposition professionnelles applicables. Utiliser un équipement anti-explosion. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Veiller à ce que toutes les réglementations nationales / locales soient respectées.

Équipement de protection individuelle : Lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection des yeux : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'il y a une irritation des voies respiratoires, porter un appareil de protection respiratoire.

Contrôle de l'exposition environnementale : Empêcher le produit de se disperser dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition des consommateurs : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique : Liquide

HELMISTIK 1575

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Apparence	: Ambré ou rouge
Odeur	: Ester
Seuil olfactif	: Non applicable
pH	: 5.3, basé sur l'acétone [Ref Std: <i>n-Butyl acetate</i> = 1.0]
Taux d'évaporation	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 132.8 – 136.4 °F (56 - 58 °C)
Point d'éclair	: 8.6 °F (-13 °C)
Température d'auto-inflammation	: >500 °C (932 °F)
Température de décomposition	: Pas disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)	: Pas disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: 3,1 %
Limite supérieure d'inflammabilité	: 16,0 %
Pression de vapeur	: ≤171 mm Hg @ 20 °C (68 °F)
Densité de vapeur relative à 20 °C	: ≥2.0 [Ref Std: <i>Air</i> = 1.0]
Densité relative	: 0.96 g/mL
Gravité spécifique	: 0.96 @ 20 °C (68 °F)
Solubilité	: Pas soluble dans l'eau
Coefficient de partage : N-octanol/Eau	: Pas disponible
Viscosité	: 300 centipoise @ 20 °C (68 °F)
Teneur en matières solides	: 36 ± 2%
Données sur l'explosion - Sensibilité aux chocs mécaniques	: Ne devrait pas présenter de danger d'explosion causée par un choc mécanique
Données sur l'explosion - Sensibilité à la décharge statique	: Oui, dans certaines circonstances, le produit peut enflammer due à une décharge statique.
Teneur en COV (SCAQMD Règlement 1168)	: < 55 g/L VOC (Meets California VOC regulations for Contact Adhesive – General Purpose)
Teneur en VHAP	: 0 lbs/lb solides

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Les vapeurs peuvent se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme. Réagit avec les oxydants (forts) : (Augmentation) du risque d'incendie.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : Lumière directe du soleil. Les températures extrêmement élevées ou basses. Les sources d'inflammation. Le contact de l'air. Les matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts. Acides forts. Alcalis. Attaque certaines formes de plastique, de caoutchouc et les revêtements.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition peut produire des émanations, de la fumée, des oxydes de carbone et d'hydrocarbures. Oxyde d'yttrium.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë : Non classé

Valeurs DL50 et CL50 : Pas disponible

Corrosion / irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves / irritation oculaire : Provoque une irritation oculaire grave.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagenicité des cellules germinales : Non classé

Tératogénicité : Pas disponible

HELMISTIK 1575

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes / lésions après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes / lésions après contact cutané : Provoquer une irritation cutanée. Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlures, sécheresse, et dermatite.

Symptômes / lésions après contact oculaire : Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure : Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlures, larmolements et vision floue.

Symptômes / lésions après ingestion : L'ingestion peut être dangereuse ou avoir des effets néfastes.

Information sur les effets toxicologiques - Ingrédient(s)

Valeurs DL50 et CL50 :

Acétate de méthyle (79-20-9)	
DL50 Rat orale	> 5000 mg/kg
DL50 Lapin cutané	> 5 g/kg
CL50 Rat inhalation	16000 ppm/4h

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité Aucune information supplémentaire disponible

Acétate de méthyle (79-20-9)	
CL50 Poisson 1	295 - 348 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèces : Pimephales promelas [écoulement])
CE50 Daphnie 1	1026.7 mg/l (Temps d'exposition : 48 h - Espèces : Daphnia magna)
CL50 Poisson 2	250 - 350 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèces : Brachydanio rerio [statique])

Persistence et dégradabilité

Potentiel de bioaccumulation

Acétate de méthyle (79-20-9)	
Log Pow	0,18

Mobilité dans le sol Pas disponible

Autres effets néfastes

Autre information : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations relatives à l'élimination des eaux usées : Ce matériau est dangereux pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

Recommandations relatives au traitement des déchets : Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

Information additionnelle : Manipuler les récipients vides avec précaution car les produits résiduels sont inflammables.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

En conformité avec DOT

Désignation officielle de transport : ADHESIVES

Classe de danger : 3

Numéro d'identification : UN1133

Codes étiquette : 3

Groupe d'emballage : II

Polluant Marin : Polluant marin

Numéro ERG : 128



En conformité avec TMD

Désignation officielle de transport : ADHESIVES

HELMISTIK 1575

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Groupe d'emballage : II
Classe de danger : 3
Numéro d'identification : UN1133
Codes étiquette : 3
Polluant Marin (TMD) : Polluant Marin



SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation fédérale des États-Unis

SARA Section 311/312 Classes des dangers	Risque sanitaire (aigu) immédiat Risque d'incendie
Acétate de méthyle (79-20-9)	
Listé sur l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act).	
Drapeau réglementaire EPA TSCA	T - T - indique une substance qui fait l'objet d'un protocole d'essai Section 4 dans TSCA.
Acides résiniques et acides colophaniques, esters avec le pentaérythritol (8050-26-8)	
Listé sur l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act).	

Réglementation nationale des États-Unis

Acétate de méthyle (79-20-9)
États-Unis - Massachusetts - Liste « Right to Know » États-Unis - New Jersey - Liste substance dangereuse « Right to Know » États-Unis - Pennsylvania - Liste RTK (Right to Know)

Réglementations canadiennes

Acétate de méthyle (79-20-9)
Listé sur Canadian DSL (substances de la liste intérieure) Listé sur Canadian IDL (Liste de divulgation des ingrédients) Concentration IDL 1 %
Acides résiniques et acides colophaniques, esters avec le pentaérythritol (8050-26-8)
Listé sur la Canadian DSL (Liste intérieure des substances)

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPC.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision : 08/28/2017
Autre information : Ce document a été préparé conformément aux exigences FDS de la norme OSHA sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 29 CFR 1910.1200.

SGH Phrases de texte complètes :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H315	Provoque une irritation de la peau
H319	Provoque une irritation oculaire grave
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux seules fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

North America SGH US 2012 & WHMIS 2015